



La planification communautaire - Région des Laurentides

Plan local d'actions MRC Antoine-Labelle

**Agir ensemble et en harmonie pour améliorer
l'intégration des personnes de 16 à 24 ans**

Penser globalement, agir localement

Septembre 2006

Origine et démarches de la planification communautaire 16-24 ans

En 2004, les dirigeants d'Emploi-Québec, de Service Canada, de l'Agence de développement des réseaux de santé et services sociaux et des ministères de l'Éducation et de la Sécurité du revenu constatant la difficulté d'harmoniser les interventions auprès des jeunes en difficulté d'intégration se sont rencontrés et ont convenu « d'entreprendre une démarche de concertation élargie en partenariat avec différents organismes œuvrant auprès des jeunes afin d'améliorer leur intégration socioprofessionnelle ».

Un comité de travail formé de représentants de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ASSS), de Carrefours Jeunesse Emploi (CJE), du Forum Jeunesse des Laurentides, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu, des Partenaires pour la réussite éducative des Laurentides (PREL) et de Service Canada a travaillé à l'élaboration de la démarche et de son contenu pour en venir à un mandat précis : la mise en place d'un plan communautaire visant la continuité des services aux jeunes de 16 à 24 ans qui a été nommé Projet 16-24.

Plusieurs objectifs étaient reliés à la mise en place de cette planification communautaire dont les trois suivants :

- établir des portraits de situation de personnes appartenant à des segments de population spécifiques;
- établir un portrait de l'offre de services spécifiques aux jeunes de 16-24 ans sans diplôme et en difficulté;
- mobiliser les différents acteurs et les amener à travailler ensemble pour mettre en place le plan communautaire.

Diverses activités de consultation, tant avec des groupes de jeunes qu'avec des acteurs et intervenants œuvrant avec la clientèle 16-24 ans, ont eu lieu pour réaliser ce plan communautaire dont huit rencontres publiques d'une demi-journée en MRC au cours desquelles les grandes orientations et les cibles de résultats prioritaires ont été définies.

Quelques mois plus tard, on a procédé à une autre rencontre des intervenants, ceux qui avaient pris part à la première rencontre publique, dans chaque MRC des Laurentides en vue d'établir le plan local d'actions pour chacune d'elles qui identifie des objectifs spécifiques à atteindre selon le territoire de chacun et des moyens et actions pour y arriver.

Le comité des partenaires 16-24 ans Laurentides composé de l'Agence des services de santé et des services sociaux des Laurentides, de Service Canada, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, division Laurentides, d'Emploi Québec Laurentides et du Forum jeunesse des Laurentides a confié au Forum jeunesse des Laurentides la dernière étape de la planification communautaire soit la mise en place des plans locaux d'actions et la diffusion de ceux-ci aux divers intervenants qui ont participé à cette planification communautaire.

Orientation commune pour l'ensemble des territoires

Une priorité et orientation commune à l'ensemble des territoires des Laurentides est ressortie lors de ces rencontres publiques et a été validée par les participants. Le plan communautaire et les plans locaux d'actions s'inspirent de cette priorité pour améliorer la situation face à l'intégration des 16 à 24 ans. Cette priorité est : mettre au centre des préoccupations de la collectivité (individus et organisations des divers milieux) des processus d'intégration des jeunes de 16 à 24 ans pour que davantage de jeunes de 16 à 24 ans choisissent les réalités et les territoires des MRC de la région des Laurentides pour bâtir leurs projets de vie.

De plus, on a aussi suggéré que l'inclusion de processus d'intégration des personnes de 16 à 24 ans devienne une condition sine qua non de reconnaissance de la compétence des promoteurs de projets à recevoir du financement public pour la réalisation de projets visant l'amélioration de l'intégration des 16 à 24 ans des différents territoires de la région des Laurentides

On veut également que les personnes de 16 à 24 ans qui participent à des parcours d'intégration apportent leur contribution à la société plutôt que d'être de simples récepteurs d'aide.

Composantes d'action

- ❑ Les outils appropriés pour réussir : l'établissement de liens de confiance et un travail d'accompagnement soutenu
- ❑ Le défi à relever : le temps consacré à l'accompagnement
- ❑ L'enjeu communautaire des Laurentides : le développement d'une volonté commune de travailler de concert sur la dimension de l'intégration

Conclusion

À ce jour, en octobre 2006, les plans locaux d'actions sont définis pour chaque MRC selon les caractéristiques propres à son territoire. Des objectifs clairs sont identifiés et plusieurs représentent de bons défis à relever pour qu'enfin les jeunes de 16 à 24 ans vivant des difficultés d'intégration soient soutenus, mieux encadrés et surtout que leurs idées et opinions soient prises en considération et qu'ils puissent faire partie du développement futur de la société. Des actions et des moyens sont proposés pour atteindre les objectifs, mais un seul fait demeure, ces plans d'actions, les plus complets et précis soient-ils, ne peuvent se réaliser sans la mobilisation et l'engagement des différents et nombreux acteurs du milieu. Sans la participation soutenue et harmonieuse de ces acteurs socioéconomiques, politiques, institutionnels ainsi que des efforts de la collectivité, les jeunes de 16 à 24 ans auront toujours du mal à s'intégrer dans la société.

Maintenant que les plans d'actions sont diffusés et redistribués dans chaque MRC, il n'en tient qu'à elles et à leur communauté de donner une suite à ce riche travail amorcé lors de rencontres de concertation. Des actions peuvent déjà être entreprises à court terme et qui apporteront un résultat presque immédiat, tandis que d'autres s'échelonneront sur du moyen et long terme et demanderont peut-être une plus grande volonté de réussir et des investissements financiers plus grands.

Trois façons de considérer le plan communautaire :

- ❑ concevoir la mise en place du plan communautaire comme un chantier mobilisateur
- ❑ intégrer dans le plan communautaire un volet de sensibilisation à la « cause »
- ❑ implanter et animer le plan communautaire de façon à ce que l'intégration des 16-24 ans soit perçue et traitée comme un facteur de développement des communautés, tant sur les plans social qu'économique

Organismes jeunesse, organismes sociocommunautaires, organismes de développement économique et de l'emploi, établissements scolaires ou de santé, travailleurs sur le terrain, regroupements de gens d'affaires et tous les autres, relevons nos manches et travaillons en étroite collaboration pour offrir à tous ces jeunes, qui le méritent bien, des services appropriés et surtout en continuité l'un de l'autre.

Voici le plan d'actions de votre MRC.

Légende

- \$ Petit à moyen investissement
- \$\$ Gros investissement
- \$\$\$ Très gros investissement

Leviers spécifiques pour agir sur l'intégration socioprofessionnelle des 16 à 24 ans en MRC Antoine-Labelle

- ❑ Des lieux (occasions, activités, lieux) pour que les jeunes puissent être et faire ensemble et puissent s'organiser / « créer des masses critiques de jeunes ».
- ❑ Des « intégrateurs » milieu : pour les jeunes en difficulté sur le territoire; pour les jeunes qui reviennent sur le territoire après être allés se former dans un métier ou profession ou après être allés acquérir de l'expertise professionnelle et sociale; pour les jeunes qui décident de venir s'implanter sur le territoire.
- ❑ Agir en cohérence et sur l'ensemble des territoires de la MRC.
- ❑ Appuyer et soutenir la mise en opération du plan de réussite 2005-2007, Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, Commission scolaire Pierre-Neveu (octobre 2005).

Cible de résultats # 1				
Mettre en œuvre des plates-formes et des passerelles de soutien de l'intégration des 16 à 24 ans dans les communautés de la MRC				
Relever le défi de l'accessibilité				
Objectifs spécifiques	Actions-Moyens	« Acteurs » concernés /à impliquer	Échéance et coûts	Indicateurs de réussite
1. Reconnaître l'existence d'une véritable offre de services pour soutenir l'intégration socioprofessionnelle des personnes de 16 à 24 ans et la maintenir à jour	❖ Création d'un guide de ressources disponibles sur le territoire qui déterminent qui sont les premiers répondants pour divers scénarios envisagés et se référer au guide en cas de besoin	Pour toutes les actions, s'appuyer sur les acteurs partenaires du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, CSPN 2005 <i>Un grand défi à relever est celui d'aller chercher davantage de capacités de réalisation en MRC (actuellement, ce sont toujours les mêmes personnes qui sont concernées)</i>	Court à moyen terme \$	Remplacement d'une dynamique de multiplication des offres d'activités d'amélioration de l'intégration socioprofessionnelle concurrentes faites aux mêmes jeunes en même temps par une approche concertée et continue de services
2. Donner accès à des services adaptés et intégrés en matière de médecine familiale et de santé mentale	❖ Campagne régionale de sensibilisation sur les besoins des jeunes en matière de médecine et de santé mentale		Moyen terme \$	
3. Atténuer la précarité d'emploi pour les acteurs et artisans des différentes passerelles	❖ Concertation entre les différents acteurs du milieu pour planifier les activités des passerelles propres à chaque organisme pour éviter le dédoublement de services		Long terme	
4. Développer des solutions de transport collectif flexibles et adaptées aux besoins de déplacement des 16-24 ans en cheminement d'intégration socioprofessionnelle (scolarisation, développement de l'employabilité, stage de formation, chevauchement formation scolaire-travail, premiers emplois, etc.)	❖ Mise en place d'un transport collectif spécial qui relie les différentes municipalités de la MRC pour les jeunes de 16-24 ans en processus d'intégration socioprofessionnelle		Long terme \$\$	
5. Éviter de perdre des institutions, des centres et des programmes de formation professionnelle et d'enseignement collégial ou universitaire en raison d'un trop grand nombre de propositions de cours semblables au même moment aux mêmes personnes (ex. : compétition entre l'offre de l'Université du Québec en Outaouais et celle du Cégep de Saint-Jérôme s'implantant à TREMBLANT, etc.)	❖ Offrir un plus aux jeunes qui étudient dans la région (rabais, service particulier, Internet, etc.) ❖ Offre de programmes spécifiques à chaque établissement pour garder les clientèles dans chaque établissement et pour que les divers établissements demeurent ouverts ❖ Diminution du nombre d'étudiants requis pour partir un cours		Moyen et long terme \$ Pas de date d'échéance mais une invitation à se mettre immédiatement à la tâche pour éviter de perdre des services et des programmes	

Cible de résultats # 2				
Développer avec les personnes de 16 à 24 ans des outils dont la finalité sera le développement de la responsabilisation des jeunes adultes et des outils qui constituent des solutions à des problèmes concrets en matière d'intégration socioprofessionnelle des 16 à 24 ans sur le territoire				
Agir ensemble et en harmonie – Ne pas se « tirer dans le pied »				
Objectifs spécifiques	Actions-Moyens	« Acteurs » concernés /à impliquer	Échéance et coûts	Indicateurs de réussite
1. Développer l'empowerment des jeunes	❖ Formation des jeunes tout étant prestataire d'assurance- emploi	Jeunes en tête	Moyen à long terme \$	Une réduction de la décroissance du nombre de jeunes des catégories d'âge de 15-19 ans et de 20-24 ans
2. Assouplir les règles et les ajuster pour que les jeunes soient en mesure d'avoir une plus grande marge d'autonomie dans leur cheminement d'intégration socioprofessionnelle			Moyen terme \$	
3. Donner accès aux jeunes de 16 à 24 ans aux « instances / lieux » de discussions pour choisir et prendre en charge des actions devant être portées par le milieu	❖ <i>Les Jeunes s'impliquent</i> ❖ Compagnonnage ❖ Diffusion de réalisations créées par les jeunes ❖ Témoignages de jeunes et de plus vieux qui ont eu recours à des jeunes, durant des midis d'affaires par exemple ❖ Création d'une coop, d'un lieu de diffusion et d'échanges pour les jeunes et géré par eux	Pour toutes les actions, s'appuyer sur les acteurs partenaires du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, CSPN 2005	Moyen à long terme \$	
4. Mettre en opération une approche pour entraîner la participation des jeunes	❖ Implication des jeunes au lancement du Programme d'aide pour favoriser le retour en formation des 16-24 ans, Commission scolaire Pierre-Neveu ❖ Campagne régionale sur l'implication des jeunes	Forum jeunesse	Pas de date d'échéance mais une invitation à se mettre immédiatement à la tâche ensemble pour recruter et retenir des jeunes et les soutenir pour qu'ils vivent des projets de vie sur le territoire	
5. Développer l'intégration sociale des jeunes	❖ Stage d'un jour pour faire connaître le milieu ❖ Attraits particuliers pour attirer main d'œuvre (loyer à prix modique pour X temps, rabais de taxe, aide au remboursement de prêt étudiant, avantages fiscaux, etc.) ❖ S'assurer que le jeune ne tombe pas entre deux chaises ❖ S'assurer que le jeune n'ait pas à subir les préjudices de temps d'attente durant lesquels il n'a pas de moyens de survie		Court terme \$ \$\$	
6. Éviter que les jeunes se perdent dans les projets	❖ Création d'un portfolio pour chaque jeune avec les différentes démarches effectuées		Court à moyen terme \$	

Cible de résultats # 2				
Développer avec les personnes de 16 à 24 ans des outils dont la finalité sera le développement de la responsabilisation des jeunes adultes et des outils qui constituent des solutions à des problèmes concrets en matière d'intégration socioprofessionnelle des 16 à 24 ans sur le territoire				
Agir ensemble et en harmonie – Ne pas se « tirer dans le pied »				
Objectifs spécifiques	Actions-Moyens	« Acteurs » concernés /à impliquer	Échéance et coûts	Indicateurs de réussite
7. Éviter de retrouver le même jeune au même point après un cycle « assurance-emploi – assistance-emploi, programme spécifique d'intégration »	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Assouplissement des normes d'éligibilité et d'entrée des programmes ❖ Organisation de sessions de formation ou séances d'information obligatoires (sur le monde du travail, comment se présenter aux entrevues, etc.) pour tous les jeunes faisant partie de programmes. Condition sine qua non pour être admis au programme 		\$	
8. Garder en région les jeunes diplômés qui enseignent aux élèves du territoire, un plus grand nombre de travailleurs qualifiés et spécialisés et un plus grand nombre de travailleurs ayant exercé des fonctions de gestion supérieure et de cadre	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Avantages fiscaux, aide aux remboursements prêt étudiant 		\$\$	
9. Travailler à assurer plus de stabilité d'emploi (développer des formules d'emploi ajustées aux situations sur le territoire, notamment aux cycles de production dans les entreprises et secteurs d'emploi sur le territoire)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Offre de nouvelles formations pratiques aux employés saisonniers en chômage (autres que le métier pratiqué) 		Moyen à long terme \$	
10. Développer la créativité, valoriser l'entrepreneuriat et développer les compétences entrepreneuriales des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ateliers pour favoriser le développement de la créativité constructive des jeunes et moins jeunes ❖ Réseautage par des ateliers de créativité pour les différentes strates de travailleurs pour qu'émergent des projets communs et des collaborations ❖ Organisation de concours, de conférences d'entrepreneurs du territoire, de mentorat avec des entrepreneurs de la région 		\$ Moyen et long terme \$ Court à moyen terme \$	